

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 73/SEJ DU 29 JANVIER 1970 promulguant la loi n° 69-1164 du 24 décembre 1969 étendant aux îles Wallis et Futuna, à la Nouvelle-Calédonie et dépendances, à la Polynésie française, à Saint-Pierre et Miquelon et au Territoire Français des Afars et des Issas, les dispositions de l'article 445 du Code pénal.

n° 73/SEJ

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
29 janvier 1970

Numéro JO  
n° 7 du 10/04/1970

Date du numéro  
10 avril 1970

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1

— Est promulguée dans le Territoire Français des Afars et des Issas la loi n° 69-1164 du 24 décembre 1969 étendant aux îles Wallis et Futuna, à la Nouvelle-Calédonie et dépendances, à la Polynésie française, à Saint-Pierre et Miquelon au Territoire Français des Afars et des Issas, les dispositions de l'article 445 du Code pénal.

### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation: Le Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELAHAYE.**